



Demande de subvention

ASSOCIATION AU FORFAIT

Dossier à retourner complet avant **le 31 janvier 2023** à :

Mairie de Janzé / Place de la Mairie / 35150 JANZE
ou par mail à subvention@janze.fr

RAPPEL DES PIÈCES À FOURNIR

Toute demande de subvention doit faire l'objet de l'établissement d'un dossier **complet** remis en Mairie, pour **le 31 janvier 2023**.

Pièces à fournir obligatoirement :

- le présent dossier dûment complété
- attestation sur l'honneur → annexe 1
- bilan financier du dernier exercice → tel que présenté en AG ou selon modèle annexe 2
- budget prévisionnel → tel que présenté en AG ou selon modèle annexe 3
- relevé d'identité bancaire RIB
- rapport moral ou rapport d'activité présenté lors de la dernière AG
- attestation d'assurance 2022-2023

**Tout dossier de demande de subvention non parvenu à la date du 31 janvier 2023
ou incomplet ne pourra être examiné.**

[Date de réception du dossier :](#)

Contact :

Jennifer JAMIS

Tél : 02 56 48 30 05 / Mail : subvention@janze.fr

I. IDENTITÉ DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association :

Objet de l'association :

Date de déclaration en Préfecture :

Numéro de SIRET :

Adresse du siège social :

Adresse de correspondance si différente du siège social :

Téléphone :

Mail :

Nom et coordonnées de la personne à joindre (si différente du Président) :

Date de la dernière assemblée générale :

COMPOSITION DU BUREAU DE L'ASSOCIATION			
FONCTION	NOM - PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE
Président			
Vice-président			
Trésorier			
Secrétaire			

II. ACTIVITE DE L'ASSOCIATION

Composition de l'association pour l'année en cours :

- Nombre d'adhérents Janzéens :
- Nombre d'adhérents extérieurs :

MONTANT DE LA COTISATION		
	Année précédente	Année en cours
ENFANT		
ADULTE		

UTILISATION DES EQUIPEMENTS		
	Nom de l'équipement Quels locaux – communaux ou non - utilisent l'association ?	Nombre d'heures Quelle est la masse horaire annuelle d'utilisation de ces installations ?
Equipement 1		
Equipement 2		
Equipement 3		

Réserve de trésorerie de l'association :

Mentions légales

Dans le cadre du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), nous vous précisons que la collecte des données pour ce dossier se fait sur la base de votre consentement. Les informations que vous nous transmettez sont exclusivement traitées par les services de la Ville de Janzé dont le maire Hubert PARIS est responsable de traitement. Le retrait du consentement est possible à tout moment auprès du service communication par mail à communication@janze.fr

Ces données seront conservées 2 ans. Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation de vos données.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser au Délégué à la Protection des Données du CDG35. Coordonnées du délégué à la protection des données : Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, Village des collectivités territoriales, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE-FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr. En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.